

DEPARTEMENT DE L'AIN  
COMMUNE DE MONTLUEL

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2024-11-380

Objet : Rue barrée pour la pose des illuminations

Le Maire de MONTLUEL,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1-2 et L.2213-1 à 6,

Vu les prescriptions du Code de la Route, notamment ses articles R.411-1 et suivants,

Vu le Code Pénal, notamment son article R.610-5,

Considérant que l'entreprise BALTHAZARD SARL, représentée par M. Sylvain VERDIER, demeurant PA Les Chênes Route de Tramoyes 01700 LES ECHETS, doit poser les illuminations pour le compte de la commune, sis Grande Rue, et qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique et de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Au droit de l'intervention, la rue suivante sera barrée **de façon ponctuelle** le lundi 02/12/2024, **en fonction de l'avancement du chantier, sauf pour les véhicules d'incendie et de secours** :

- **GRANDE RUE**

**Afin de faciliter l'intervention.**

ARTICLE 2 : **La signalisation de cette disposition sera mise en place par l'entreprise BALTHAZARD SARL sous le contrôle de la police municipale.**

ARTICLE 3 : Les horaires d'autorisation devront être scrupuleusement respectés et donneront lieu à des contrôles réguliers.

En cas d'infractions au présent arrêté, l'entreprise BALTHAZARD SARL sera poursuivie, par la police municipale, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié dans la Commune de MONTLUEL.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois à compter de la date de publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Major, commandant la brigade de gendarmerie de MONTLUEL,
- Mrs les Agents de la Police Municipale,
- M. le Chef du Centre de Secours de MONTLUEL,
- Les Services Techniques,
- L'entreprise BALTHAZARD SARL (M. VERDIER – Tél. : 04/37/26/20/40).

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.



Fait à Montluel, le 27 novembre 2024.

La Maire,  
Anne FABIANO CONTIGLIANI